



Déclaration de Performance Extra Financière du Groupement Gadol - Optic 2000



Les sociétés du groupement Gadol-Optic 2000 présentent, dans cette déclaration, les conséquences sociales et environnementales de leur activité.

Gadol, Optic 2000, Lissac Enseigne, Audioptric Trade Services et Audio 2000 sont les sociétés du groupement qui emploient des collaborateurs, détiennent des actifs et qui ont une activité opérationnelle significative. Le modèle d'affaires a donc été créé en tenant compte de l'activité de ces sociétés.

Les risques liés à l'activité de ces sociétés ainsi que les politiques mises en place pour les prévenir, identifier, et atténuer sont décrits. Les indicateurs de suivi permettent de contrôler le résultat de ces politiques.

Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et des biens et services qu'elle produit

Engagements sociétaux en faveur du développement durable

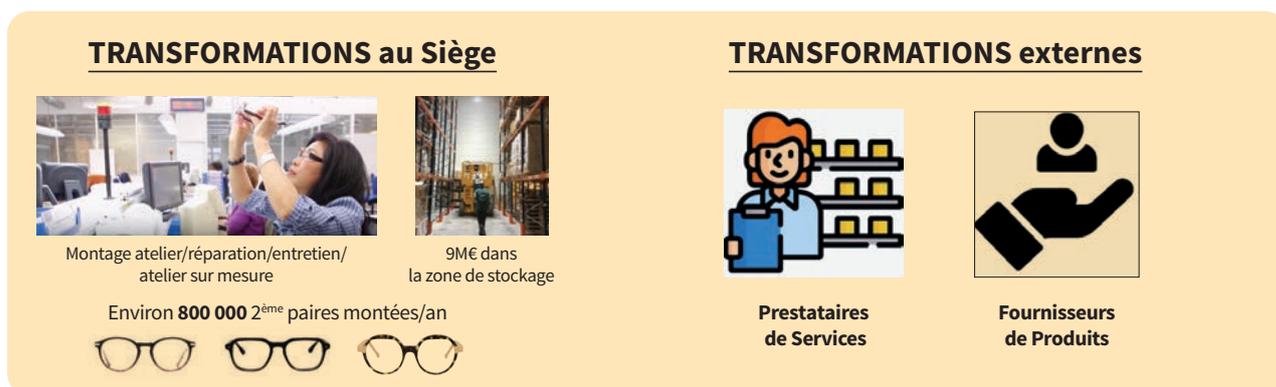
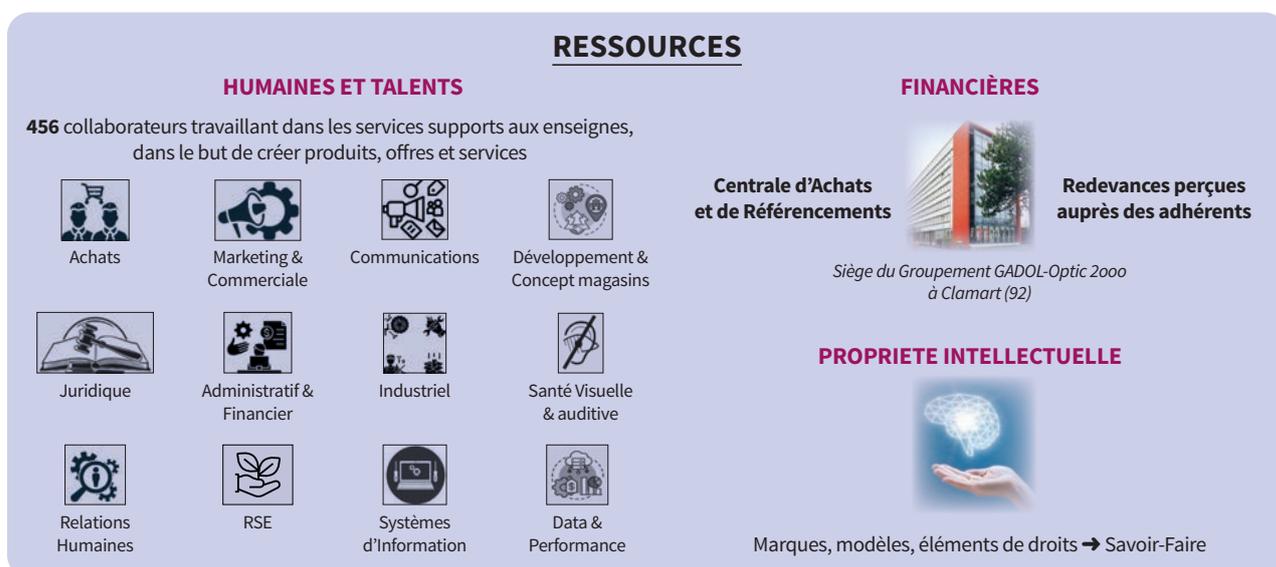
Engagement en faveur de l'économie circulaire

Accords collectifs et leurs impacts sur la performance ainsi que sur les conditions de travail

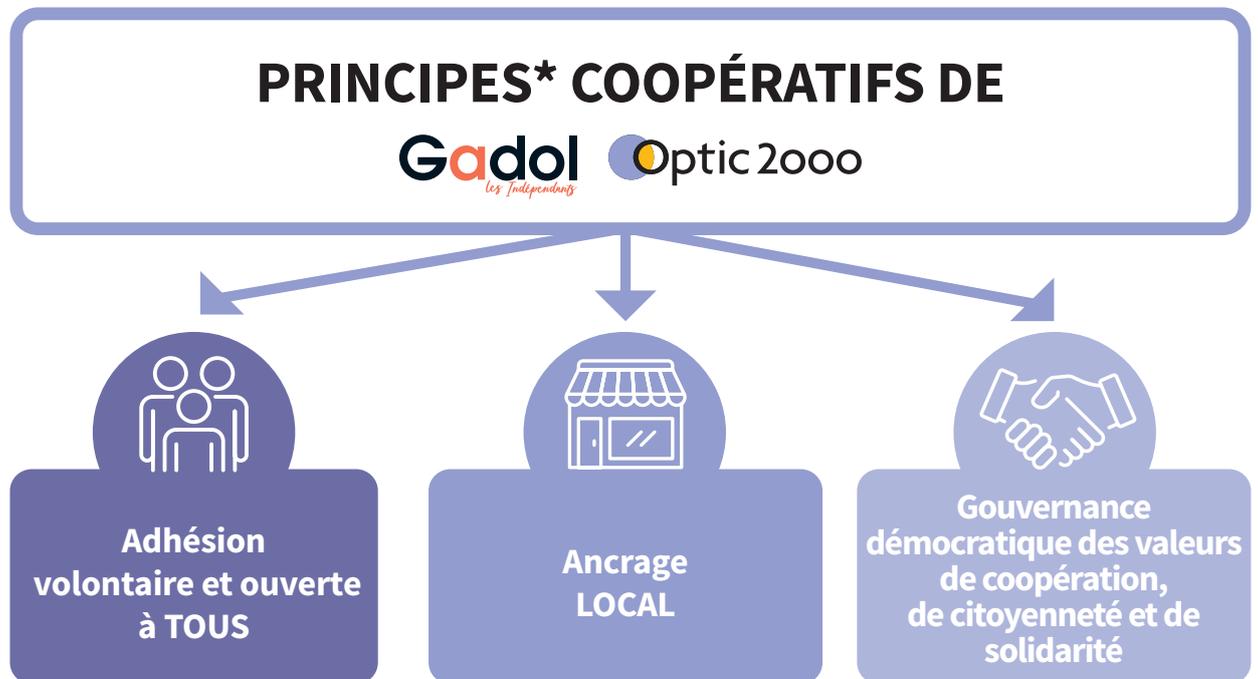
Modèle d'affaires et chaîne de valeur

Le modèle d'affaires indique comment les sociétés utilisent les ressources pour créer de la valeur et la préserver grâce aux produits et services.

Les sociétés Gadol, Optic 2000, Lissac Enseigne, Audioptric Trade Services et Audio 2000 sont des acteurs économiques majeurs de la distribution de produits optique et audio. Elles interviennent en amont, en « B to B », en sélectionnant des fournisseurs, des produits et en concevant des offres produits et services au profit des opticiens et audioprothésistes membres de leurs réseaux. Elles se sont engagées depuis longtemps dans une réflexion globale sur la contribution de leurs activités au développement durable, dont les fondamentaux rejoignent, en de nombreux points, les valeurs du groupement Gadol Optic 2000, en sa qualité de coopérative et d'acteur de l'économie sociale et solidaire.

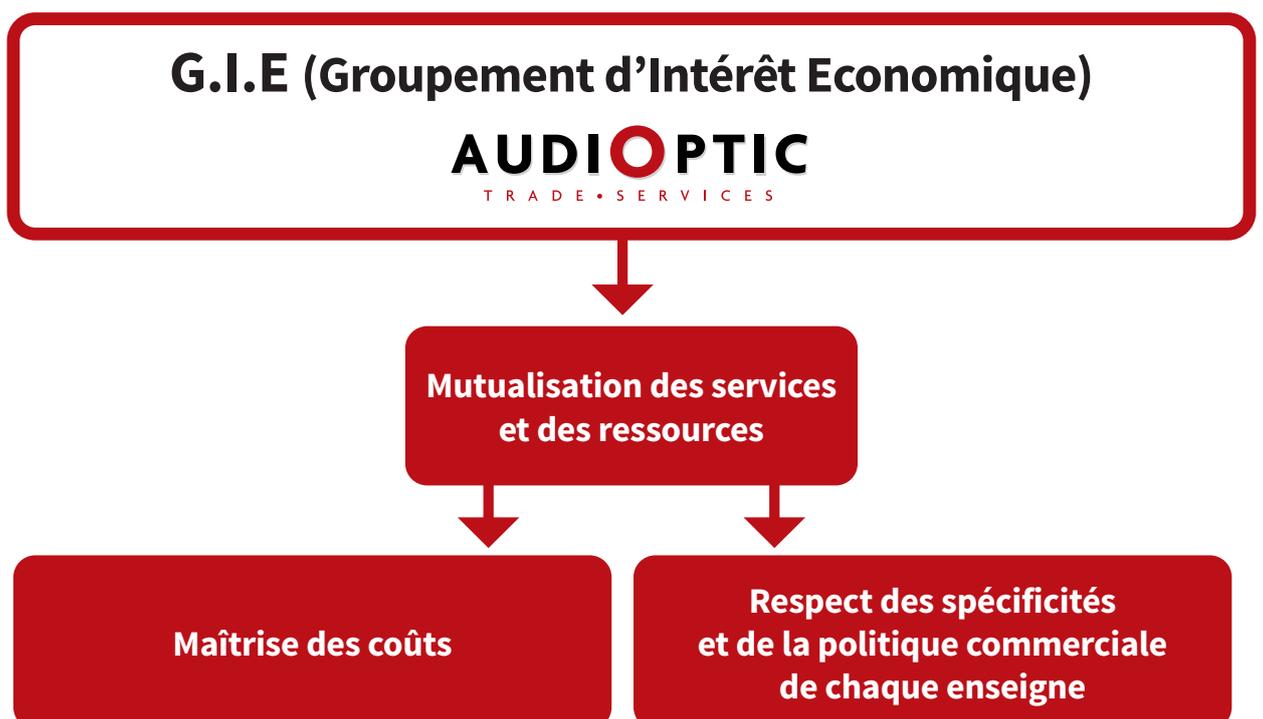


GADOL Optic 2000 regroupe des adhérents associés de la coopérative qui exploitent leur point de vente d'optique en qualité de commerçants indépendants. Elle exerce une activité de centrale d'achats, fournit tous services ou équipements nécessaires à la profession de ses membres, définit et met en œuvre une politique commerciale commune propre à assurer le développement et l'activité de ses Associés.



*Ses valeurs se retrouvent également dans la stratégie et la politique commerciales des filiales Lissac Enseigne ou Audio 2000

Ces sociétés exercent également une activité de centrale d'achats et déterminent également une politique commerciale d'enseigne comprenant des produits, offres et services.



L'activité principale de ces sociétés, par laquelle elles génèrent de la valeur, réside dans la fourniture à leurs adhérents de produits optiques et d'aides auditives nécessaires à l'exercice de leur profession, et, à ce titre, les enseignes interviennent en qualité de centrale d'achat et de référencement, le cas échéant en qualité de mandataires au paiement et à l'encaissement.

Ce service de référencement permet aux enseignes de sélectionner et de proposer à leurs adhérents les meilleures conditions d'achat possibles sur des produits de qualité et de contribuer ainsi à l'amélioration de la santé visuelle des consommateurs.

La stratégie de création de valeur des sociétés s'articule également autour de la mise à disposition des marques, notamment celles qui constituent le fondement des enseignes à savoir OPTIC 2000, Lissac et Audio 2000, mais également du savoir-faire et des autres éléments de propriété intellectuelle, ainsi que de l'élaboration des stratégies de communication des enseignes et de leur politique commerciale.

Les enseignes mettent ainsi en œuvre les moyens propres à développer leur notoriété, leur attractivité et celle des marques qui leur sont associées, en élaborant une politique commerciale, composée notamment

- d'offres, de produits et de services spécifiques à l'enseigne considérée,
- en communiquant au niveau national,
- en élaborant des supports de communication sur ces marques, offres, produits et services.

En contrepartie, elles créent de la valeur en percevant des redevances au titre notamment de la mise à disposition des marques et de la communication nationale.

RESSOURCES	ACTIVITE ET CREATION DE VALEUR
<p>RESSOURCES FINANCIERES</p> <p>Les enseignes disposent de ressources financières provenant notamment de leur activité de centrale d'achat et de référencement et des redevances, notamment de marque et de communication, perçues auprès de leurs adhérents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Elaboration, déploiement et communication sur des offres, produits et services entrant dans la politique commerciale, dans l'objectif de développer la notoriété et l'attractivité de l'enseigne pour les consommateurs. → Fonctionnement du GIE le quel permet la mutualisation des services qui produisent les offres produits et services au profit des enseignes.
<p>PROPRIETE INTELLECTUELLE</p> <p>Les sociétés détiennent des éléments de propriété intellectuelle et notamment des marques, modèles et éléments de droits qui matérialisent leur savoir-faire.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> → Support des offres, produits et services définis et mis en œuvre dans la cadre de la politique commerciale et de la communication des enseignes, objet des redevances de marque et de communication.
<p>RESSOURCES HUMAINES ET TALENTS</p> <p>Les sociétés s'appuient sur les compétences de leurs collaborateurs pour définir et réaliser les offres, produits et services et, d'une manière générale, les projets qui permettent d'optimiser la notoriété et l'attractivité de l'enseigne et des magasins.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> → Talents et Compétences des collaborateurs permettent de réaliser les prestations, supports et services fournis par les sociétés en tant que Centrale d'Achat et de référencement ainsi que ceux proposés aux magasins dans le cadre des offres, produits et services définis dans le cadre de la politique commerciale et de la communication.
<p>ATELIER ET CENTRE DE STOCKAGE ET LOGISTIQUE – BATIMENT DE CLAMART</p> <p>Le bâtiment de Clamart abrite l'atelier de montage, support de l'offre « 2ème paire » axe majeur de stratégie des enseignes. Le bâtiment de Clamart a également une fonction de centre de stockage et de logistique et abrite par ailleurs les collaborateurs sédentaires des sociétés.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> → Le bâtiment de Clamart : centre de montage, de stockage et de logistique est le pilier de l'activité de négoce. → Il assure le stockage et l'expédition des produits ainsi que celui des supports marketing envoyés aux magasins pour mettre en avant des offres, produits et services.

La stratégie de création de valeur s'appuie principalement sur les ressources du GIE Audioptic Trade Services, sur la compétence des collaborateurs et des prestataires, ainsi que sur les éléments de propriété intellectuelle, le savoir-faire détenus par les enseignes et la notoriété des marques. Les sociétés utilisent par ailleurs les ressources matérielles et les matières premières nécessaires à la fabrication et distribution des offres produits et services et au fonctionnement du site de Clamart.



Il est également proposé aux adhérents, via le GIE Audioptic Trade Services, des produits sous marque distributeur et des services ; il s'agit là encore de proposer aux adhérents des produits et services de qualité aux meilleures conditions possibles. Ces services de centrale d'achat et de référencement constituent la première composante du modèle d'affaires des sociétés et la principale source de valeur ajoutée.

Le GIE gère un atelier de montage de l'offre « 2ème paire », pilier de la stratégie des enseignes d'optique, localisé dans le bâtiment de Clamart, qui abrite également un centre de stockage et de logistique pour les produits optique et pour les supports marketing réalisés pour les besoins des adhérents, au titre de la politique commerciale.



Les principales parties prenantes intervenant dans ce modèle d'affaires sont les adhérents des enseignes, les collaborateurs des enseignes et du GIE, les fournisseurs, et, de manière plus indirecte, les consommateurs, clients des opticiens, qui bénéficient des produits et services proposés. Les consommateurs, de même que les associations partenaires, les acteurs sectoriels (monde médical et autres acteurs de la santé visuelle) mais également les acteurs de la protection sociale (pouvoirs publics, mutuelles, réseaux de soin) sont pour les enseignes des parties prenantes identifiées et dont les intérêts sont pris en compte dans le cadre d'une politique sociétale initiée de longue date.

RSE & risques extra-financiers

Les enseignes ont développé **une politique RSE initiée en 2010** dont la vocation est de faire coïncider les valeurs des enseignes avec les préceptes du développement durable.

La démarche s'est structurée au fur et à mesure, permettant de mieux identifier les conséquences sociales et environnementales du modèle d'affaires des enseignes, de définir et de mettre en œuvre des mesures permettant de mieux identifier et atténuer les risques inhérents à l'activité des enseignes et de mettre en place des indicateurs de suivi des résultats de ces politiques.

La stratégie RSE des enseignes est basée principalement sur une approche responsable de leurs activités qui met notamment en avant le fait d'œuvrer pour l'amélioration de la santé visuelle du plus grand nombre de clients en proposant des produits qualitatifs et innovants, en exerçant leur activité avec loyauté et éthique et en développant leur utilité sociale.

En 2022, un Comité RSE a été constitué et il se réunit deux fois par an.



Les sociétés ont identifié les principaux impacts sociaux et environnementaux générés par leur modèle d'affaires et les ont pris en compte dans le cadre de leur démarche.

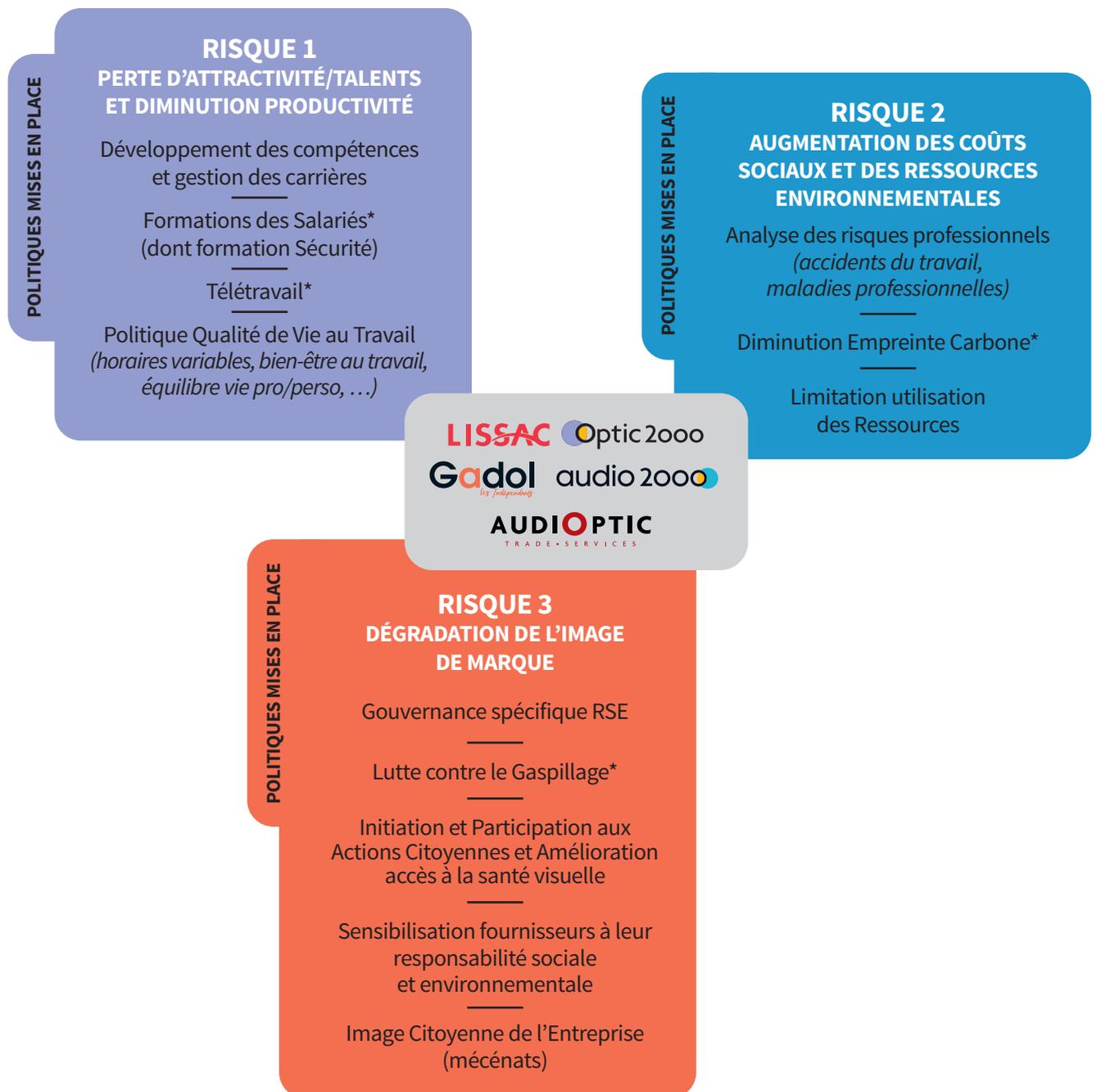
Les principaux impacts sociétaux et environnementaux identifiés sont :

- **La sélection, la fourniture des produits et le référencement des fournisseurs** ainsi que les activités de services en général ont des impacts sociaux dans la mesure où ces services font appel principalement aux compétences des collaborateurs du siège. Cette dimension est prise en compte par les sociétés dans leur stratégie de création de valeur, laquelle intègre la nécessité d'une adéquation des ressources et des compétences aux besoins induits par leurs activités dans un environnement de travail stable avec de bonnes conditions de travail.
- **Les impacts environnementaux** sont principalement liés à la consommation énergétique, à la maîtrise de la consommation et du traitement de l'eau et à la gestion et la valorisation des déchets produits notamment par l'activité du bâtiment de Clamart ainsi qu'au transport des biens et des personnes.
- **L'activité des sociétés produit en outre une valeur sociétale forte en cohérence avec leurs valeurs de solidarité et la citoyenneté.** Les sociétés ont développé une conduite éthique dans leurs échanges avec les parties prenantes avec une approche fondée sur la qualité des produits et services, dans l'objectif de promouvoir l'accès à la santé visuelle.

Les sociétés ont engagé une réflexion globale sur la contribution de leurs activités au développement durable et ont notamment analysé leurs principaux risques extra financiers au regard des conséquences sociales, sociétales et environnementales liées à leur modèle d'affaires. Elles ont également engagé des politiques appropriées pour prévenir, identifier et atténuer la survenance de ces risques.

Les risques identifiés ainsi que les indicateurs de suivi et de mesure des risques figurent dans le schéma ci-après. Les autres risques ne sont pas significatifs au regard du modèle d'affaires décrit ci avant. Le schéma donne par ailleurs une vision synthétique des politiques mises en place.

Les indicateurs suivis d'un astérisque sont des indicateurs clés : ils permettent de vérifier que les politiques mises en place sont efficaces.



Une politique des ressources humaines engagée



RISQUE 1 Perte d'attractivité et de talents et la diminution de la productivité

La politique des Relations Humaines, axée sur le bien-être et l'épanouissement des collaborateurs, s'articule autour de valeurs fortes :

TRANSPARENCE, CONFIANCE, ESPRIT D'ÉQUIPE ET SENS DU SERVICE et 4 grandes thématiques :

- Développer les compétences professionnelles des collaborateurs
- Favoriser le bien-être et l'équilibre de vie au travail
- Conduire le changement en animant un dialogue social constructif et de qualité avec les représentants du personnel
- Encourager la diversité et faire émerger les talents

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Les sociétés ont ainsi mis en place une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) étant entendu que les collaborateurs représentent une ressource essentielle dans le modèle d'affaires des sociétés.

Les sociétés ont conscience du fait que l'un des premiers attendus d'un salarié est d'avoir une mission et des liens hiérarchiques clairement définis, les outils pour développer ses compétences métier, ainsi qu'un accompagnement dans toutes les étapes de son parcours professionnel.

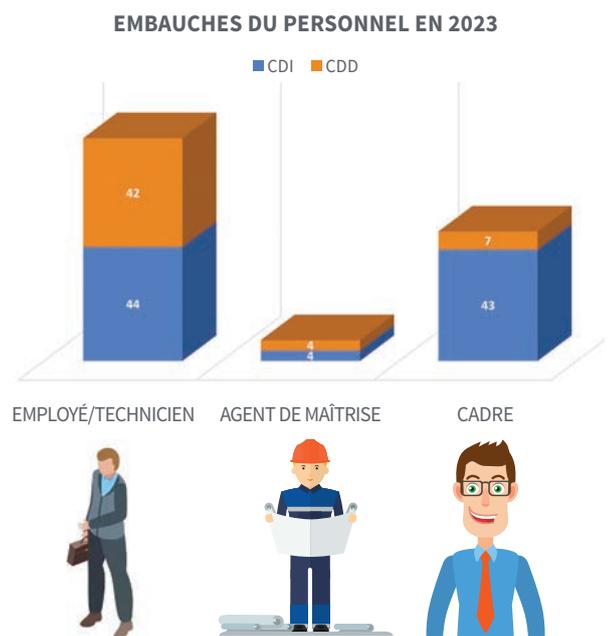
Les entreprises affirment l'importance de l'humain dans la réussite des objectifs stratégiques, et leur volonté de mieux anticiper l'évolution des métiers et besoins en compétences pour répondre aux défis démographiques et de compétences des salariés. Elles confirment leur volonté d'y associer les partenaires sociaux et fait de la GPEC le fondement de leur mode de gestion des ressources humaines.

Un parcours d'intégration est prévu pour chaque nouveau collaborateur au siège :

- présentation mail à tous les collaborateurs
- conférence de la DRH sur les fondamentaux de l'entreprise
- visite de l'atelier

Chaque nouveau collaborateur se voit attribué également un Référent qui suit le nouvel embauché pour faciliter l'intégration et lui permettre de s'exprimer un peu différemment de sa fonction première. En 2023, le parcours d'intégration a été complété par une journée d'immersion en magasin pour la majeure partie des nouveaux collaborateurs afin de créer de la synergie entre le siège et les magasins.

En 2022, le formulaire d'entretien d'évaluation a été revu entièrement pour assurer une gestion efficace des talents. Suite à ce nouveau formulaire des comités de carrière ont pu être organisés en 2023 pour identifier les potentiels et hauts potentiels du groupement.





La formation est également un élément déterminant pour le développement des compétences des collaborateurs.

Elle se matérialise par un Plan de Formation qui est présenté tous les ans dans le cadre de la consultation annuelle sur la politique sociale. L'investissement formation représente 1,29 % de la masse salariale en 2023.

L'ensemble des collaborateurs du siège peut aussi accéder au « Campus » (plateforme Learning Management System ou LMS) qui permet de suivre des modules de formation en e-learning depuis l'extérieur. Le Campus permet d'accéder à des modules de formation en e-learning. Un Guide de l'apprenant est téléchargeable sur le Portail pour pouvoir naviguer sur la plateforme.

Un accent particulier a été mis sur les formations RSE dans le cadre de nos orientations stratégiques. Un parcours de formation a été notamment proposé à l'ensemble des collaborateurs du siège en trois étapes : sensibilisation à la politique RSE du groupement, fresque du climat et atelier deux tonnes. Au total, 137 collaborateurs ont bénéficié de ces formations en 2023. Ce programme de formation RSE a permis de contribuer à l'augmentation du taux d'accès à la formation.

Favoriser la qualité de vie au travail et le bien être des collaborateurs

Les sociétés se sont engagées dans une démarche de qualité de vie au travail afin de favoriser le bien-être des salariés.

Afin de concilier vie privée et vie professionnelle et contribuer au développement durable, les salariés du siège ont la possibilité de bénéficier de deux jours de télétravail par semaine. Un nouvel accord sur le télétravail a été signé le 30 novembre 2023 pour une nouvelle période triennale, donnant notamment plus de flexibilité aux collaborateurs avec la pose possible de demi-journées de télétravail.

Fière de son partenariat en tant que Supporter Officiel des JO Paris 2024, plusieurs événements ont eu lieu autour de la thématique du sport pour encourager la pratique d'une activité physique régulière.

Le 21 mars un collaborateur du siège a partagé sa passion du tennis accompagné d'un coach, pour faire découvrir ce sport et sa pratique au sein du club de tennis de Plessis-Robinson. Une quinzaine de collaborateurs du siège ont pu bénéficier d'un entraînement de tennis.

Du 3 au 7 avril, une semaine entière a été dédiée aux JO Olympiques et Paralympiques avec différentes activités organisées au siège : atelier de relaxation, conférence avec la Fédération Française Handisport pour sensibiliser sur le handicap et le sport, interview en live de Charlotte HYM (athlète de la team Optic 2000).

En effet, en 2023, nous avons continué à soutenir une équipe d'athlètes pour partie composée d'athlètes en situation de handicap (natation, athlétisme, canoé). Engagée, depuis plusieurs années dans le soutien aux publics en situation de handicap visuel et auditif, en partenariat avec l'AVH et l'association En aparté, quatre événements sportifs (handball, basket, gymnastique et rugby fauteuil), à l'Accor Arena à Paris, ont été proposés en audiodescription à plus de 50 malvoyants.





Un test a également été réalisé pour les malentendants avec un dispositif de gilets vibrants permettant de vivre en immersion un événement sportif.

A l'occasion de la semaine de la qualité de vie au travail du 19 au 22 juin, plusieurs ateliers ont été organisés : ateliers Yoga, massage hama assis, une conférence, animée par l'une des athlètes de la team Optic 2000, et accompagnée d'un coach bien-être expert en nutrition pour parler de l'hygiène de vie autour du sport et de la nutrition.

Deux « cafés de l'observatoire » ont eu lieu le 22 mars et 4 juillet, moments d'ouverture et d'échanges entre collaborateurs et intervenants internes ou externes au siège, sur les thèmes « la seconde main : un phénomène montant » et « Metavers : futur de l'internet ou technologie sans lendemain ? ». Ces événements ont permis de réunir 107 collaborateurs.

Entre avril et juin, dans le cadre du programme seconde vie REVUE, 7 sessions de collecte d'anciennes lunettes ont été menées auprès des salariés. Les collaborateurs ont pu ainsi contribuer au succès d'un magasin éphémère (vente de lunettes de seconde main) situé dans le centre commercial Beaugrenelle (Paris 15e).

Diversité et inclusion

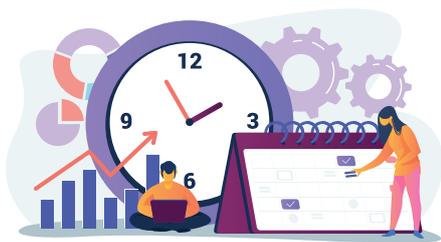
Concernant le sujet du Handicap, nous avons participé pour la deuxième fois à l'opération « Duoday » le 17 novembre 2023 avec la concrétisation d'un duo avec la cheffe de projets transverses JO.

Par ailleurs, nous faisons appel à différentes structures de type ESAT ou entreprises adaptées pour sous-traiter certaines activités : sur le tri des déchets 2 partenaires officient depuis plusieurs années (Triethic, Ateliers sans Frontière).



87/100

points pour l'UES et Lissac Enseigne



93%

à temps complet

7%

salariés à temps partiel



4,8%

taux d'absentéisme en 2023

Concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, l'Unité Economique et Sociale (UES) qui comprend les sociétés Gadol Optic 2000, Audioptic Trade Services et Audio 2000, publie chaque année, son index égalité Hommes Femmes. Pour l'UES, cet index consolidé a évalué l'entreprise à un niveau de 87 points sur 100 pour 2023. Et pour Lissac Enseigne, cet index est évalué à 87 points sur 100 en 2023.

En matière d'organisation du temps de travail, il existe une stabilité des pratiques, tant sur la durée du travail que la proportion de salariés à temps partiel.

Soucieux de favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, les sociétés ont mis en place un système d'horaires variables pour certains collaborateurs du siège à 35h.

La politique qualité de vie au travail vise à aussi à lutter contre l'absentéisme. Il est en baisse en 2023 et atteint 4,84%.

La politique qualité de vie au travail vise à aussi à lutter contre l'absentéisme.

En novembre, la Direction des Relations Humaines a proposé gratuitement une campagne de vaccination contre la grippe, avec la société Securex qui bénéficie de la certification ISO 9001. La vaccination est assurée par des médecins généralistes agréés, 45 collaborateurs en ont bénéficié.

EMBAUCHES ET INNOVATIONS TECHNIQUES DE RECRUTEMENT

Le Groupement a la volonté d'innover dans ses techniques de recrutement et a ainsi participé à un job dating sportif "du stade vers l'emploi" organisé par Pôle emploi, le 19 septembre 2023.

En effet en tant que Supporteur Officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Groupement est convaincu que le sport permet de créer du lien et est un révélateur de talents, notre chargée de recrutement, a donc enfilé « short et tee-shirt » pour jouer un match de rugby avec des candidats de manière anonyme.

Après avoir mouillé le maillot en équipe et partagé un déjeuner convivial, notre chargée de recrutement et les candidats ont révélé leurs identités pour débiter l'après-midi par un job dating... clairement facilité par les échanges authentiques et spontanés de la matinée. Nous avons pu ainsi recruter une chargée de communication interne via ce jobdating.

Dans le cadre de son engagement RSE la DRH a souhaité en 2023 changer de partenaire pour la gestion de l'épargne salariale et a confié la gestion de ses fonds à la société EPSOR.

Epsor est à la fois entreprise à mission et labellisée BCORP. En complément, le label Bcorp vient valoriser la politique RSE d'Epsor au sein d'un référentiel exigeant et reconnu. Avec un score de 96.9 points, leur action en faveur d'une finance plus responsable s'inscrit dans une démarche qui nous tient à coeur.

Des augmentations de coûts sociaux et d'utilisation des ressources environnementales limitées



RISQUE 2 Augmentation des coûts et de l'utilisation des Ressources environnementales



GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

Les 60 collaborateurs formés ont suivi majoritairement des formations de :

- SST (Sauveteurs Secouristes au Travail)
- Manipulation d'extincteurs
- Sécurité Routière

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Le bâtiment de Clamart est concerné par le Dispositif Eco Energie Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire » qui impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires (nos bâtiments et locaux d'activité à usage tertiaire ayant une surface d'exploitation supérieure ou égale à 1 000 m²).

Inscrit dans cette nouvelle réglementation, nous visons une économie de **60% d'énergie finale du bâtiment et outil de production à horizon 2050.**

Pour atteindre ces objectifs, 3 différentes actions sont mises en place :

- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments
- Installation d'équipements performants et mise en place de dispositifs de contrôle et gestion active des appareils
- Evolution du comportement des occupants

Assujettis aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire de répondre aux dispositions prévues aux articles L.111-10-3 et R.131-38 à R.131-44 du code de la construction et de l'habitation, nous déclarons leurs consommations sur la plateforme OPERAT depuis 2022.

POLLUTION

Concernant la prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité des mesures d'exposition aux champs électromagnétiques ont été réalisées en 2018 et montrent que le siège à Clamart présente des niveaux de champs électromagnétiques inférieurs aux valeurs limites d'exposition recommandées pour le public, et que par conséquent les valeurs limites réglementaires.

■ Utilisation durable des ressources :

Indépendamment de la réglementation, l'entreprise est soucieuse de s'inscrire dans une trajectoire vertueuse de diminution de ses consommations et a continué en 2023 la poursuite des actions entreprises.

Sur 2023, la consommation totale de gaz et électricité est de **2 094 Mwh**, soit une baisse de presque 24% sur une année sur le siège à Clamart.

Les émissions totales de Gaz à effet de serre passent de 346 TEQCo2 en 2022 à 231 TEQCo2 en 2023, soit une diminution de plus d'un tiers des émissions du siège à Clamart.

Pour rappel les facteurs d'émission de l'ADEME ont changé entre 2023 et 2022.

	2023	2022	Différence
Consommation électricité (MWH)	1439	1474	-2,37%
Émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'électricités (TEQCo2)	75	84	-10,71%
Consommation de gaz (MWH)	656	1279	-48,71%
Émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations de gaz* (TEQCo2)	157	262	-40,08%
Consommation totale en Mwh	2094	2753	-23,94%
Émissions totales de gaz à effet de serre (TEQCo2)	231	346	-33,24%

FE utilisés : Électricité - 2022 mix moyen consommation = 0,0520 kg éq.CO2/kWh
Gaz naturel - 2022 mix moyen consommation = 0,24 kg éq.CO2/kWh PCI

Source Ademe (1) À noter que l'ADEME a publié un nouveau facteur d'émissions mix moyen « électricité France »

Les raisons de cette baisse ont pour origine :

■ La diminution de presque 50% de la consommation de gaz s'explique par la mise en route le 9 janvier 2023 du système de géothermie de Celsius Energy®.

Programmée pour être utilisée comme solution de chauffage à 100% quand les températures extérieures sont > 7°C, elle a permis la suppression de 9 semaines de consommation de gaz.

En outre, elle est également programmée pour rafraîchir le bâtiment en été, et a permis d'économiser entre avril et août 2023 en moyenne 16% d'électricité.





■ L'application d'un revêtement réfléchissant sur 3 000m² de toiture bitumée entre juin et juillet contribue également à la maîtrise de la consommation du groupe froid, et donc de la climatisation des bureaux et logistique, tout en renforçant le confort des salariés.

Le revêtement de toiture du système CoolRoof® permet d'éviter la surchauffe provoquée par le rayonnement solaire, en bloquant la chaleur induite avant sa pénétration dans le bâtiment. Le revêtement est constitué de deux produits complémentaires dont un a la particularité d'utiliser une matière première biosourcée : la poudre de coquille d'huîtres.

Enfin nous avons terminé le chantier concernant changement des fenêtres.

L'installation de sous compteurs électriques finalisée en novembre doit permettre d'identifier les éventuels dysfonctionnements. L'objectif 2024 sera de piloter différents usages et ancrer définitivement les sociétés dans une production bas carbone.

■ Concernant la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau : L'eau est une des ressources les plus utilisées et les mieux maîtrisées dans notre activité.

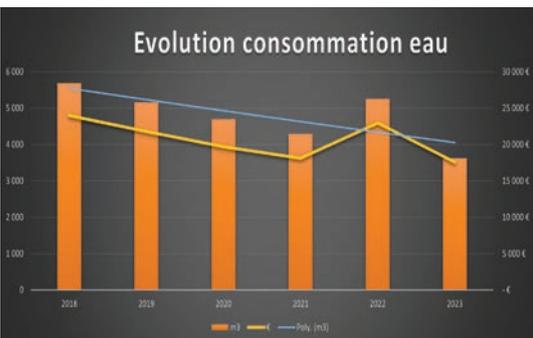
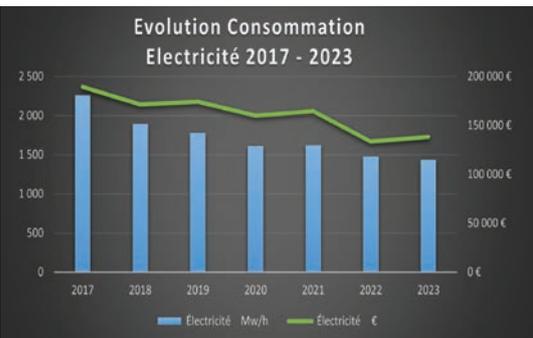
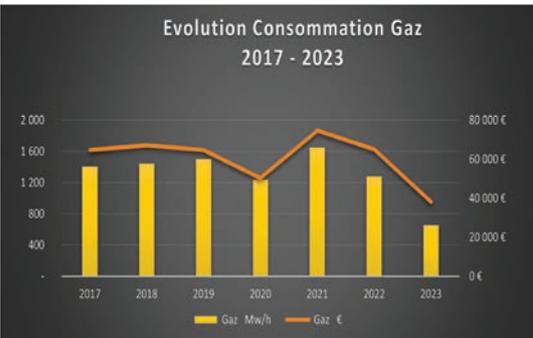
La limitation de l'utilisation des ressources s'illustre notamment par les mesures mises en place.

En 2023, l'entreprise enregistre une baisse de 1 634 m³ d'eau de sa consommation courante.

Baisse de 31% de la consommation d'eau entre 2023 et 2022.

En outre, le process de production inclut par exemple un système de recyclage des eaux usées : l'installation de meuleuses à circuit fermé en 2005 permet de recycler l'eau de surfacage. La centrifugeuse centrale qui y est reliée élimine les impuretés avant que le reste d'eau soit rejeté.

Sur 2023, c'est un volume de plus de 9 000m³, pour un flux de 731 826 secondes paires annuelles, qui a été économisé. L'impact sur la consommation d'eau devra être vérifié en 2024 suite à l'installation de meuleuses à circuit fermé plus modernes.



Le siège de Clamart a réduit de 43% sa consommation énergétique (gaz et électricité) depuis 2017, atteignant 7 ans avant l'échéance de 2030 les objectifs du décret tertiaire (-40% vs l'année de référence)


-24% consommation de gaz et d'électricité en 2023 vs 2022


-31% de consommation d'eau en 2023 vs 2022

Economie circulaire & Engagements sociétaux



RISQUE 3 Dégradation de l'image de marque

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La politique de prévention et gestion des déchets s'exprime par une gestion des déchets poussée qui fait partie des priorités de pilotage de la performance environnementale tant tertiaire qu'industrielle.

L'entreprise effectue un suivi annuel du volume de déchets collectés, triés et recyclés et met en place différentes actions destinées à réduire l'utilisation des ressources comme le recyclage dans des filières dédiées des différentes catégories de déchets trouvés au siège de Clamart.

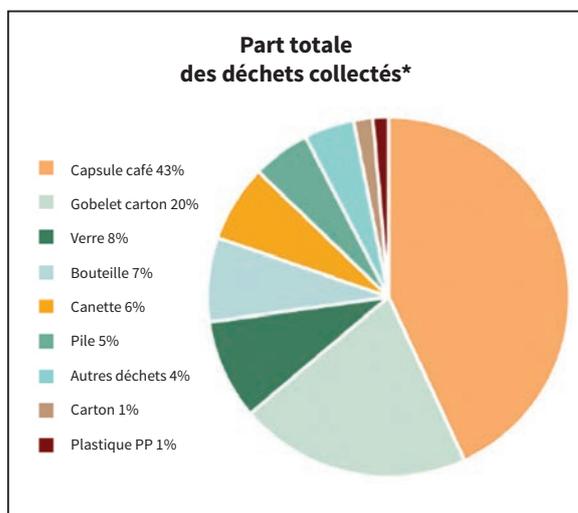
Sur 2023, environ 130 tonnes de déchets ont été collectées, triées à 100 % et 45 tonnes ont été recyclées, soit un taux de recyclage de près de 35 % seulement.

BAISSE d'environ 20% des déchets collectés, triés et valorisés entre 2023 et 2022.

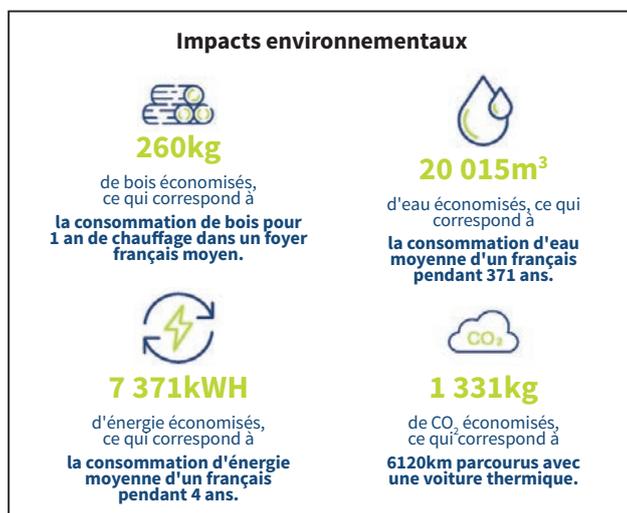
Afin d'avoir une action sur les DIB, les sociétés ont décidé de distinguer une nouvelle catégorie de déchets : les déchets propres et secs (DPS). L'installation d'une benne spécifique de 30 M3 a été faite en octobre.

Outre les DIB, les sociétés sont attentives à la gestion de la fin de vie des produits et de leur affectation dans les filières appropriées (mobilier, DEEE, déchets de bureau recyclables).

A titre d'exemple, l'éco-organisme Triethic vient toutes les 2 semaines collecter canettes, gobelets carton, bouteille plastique. Sur 2023, c'est 290 kilos qui ont été collectés.



Source : <https://triethic.icionrecycle.fr/>



Les sociétés perpétuent le don de mobiliers auprès d'un éco-organisme, chez qui 4,7 tonnes ont été envoyées cette année.

Le partenariat avec Ateliers sans Frontière, qui réalise de l'insertion professionnelle par l'activité économique et sociale a permis cette année de revaloriser 28 téléphones portables, 16 ordinateurs portables, 10 écrans et 61 unités centrales.

Enfin, la masse de verres de présentation recyclés a atteint 20 tonnes de déchets recyclés chez notre partenaire Reviplast.

Changement climatique



Les sociétés et le siège de Clamart sont conscients de l'importance de mesurer l'impact de leur activité sur l'environnement et poursuivent leurs actions autour de la mobilité durable.

Ils participent et contribuent au Plan de Mobilité Employeur (PDME) de la zone du Parc Noveos dont l'objectif est de favoriser le covoiturage et les déplacements doux.

13 personnes ont bénéficié de l'indemnité kilométrique vélo et un service dédié à la réparation et à l'entretien des vélos des collaborateurs portant le nom de « Bobo Vélo » a été lancé en Octobre.

Disposant de 10 bornes électriques, les salariés peuvent souscrire un abonnement pour se recharger. En 2023, 10 salariés y ont souscrit, soit une augmentation de 30% par rapport à 2022.

192 personnes ont bénéficié du Passe Navigo (le Passe Navigo est un support qui permet d'accéder à toutes les mobilités en Île-de-France).

Enfin, progressivement, la flotte de véhicules (fonction et service) évolue pour incorporer plus de motorisation hybride et essence. Le renouvellement et l'agrandissement de la flotte en 2023 a permis de faire grimper la proportion de véhicules essence/hybride ou électriques à 70% versus 37% en 2022.

Parmi les 3 véhicules de service, 2 véhicules sont 100% électrique et la 3ème est hybride. Mis à la disposition des salariés pour leurs déplacements professionnels, ils ont été empruntés 266 jours en 2023 contre 189 jours en 2022



Protection de la biodiversité

Le siège est situé en proche région parisienne dans une zone urbaine en pleine transformation.

L'entretien des espaces verts est fait sans pesticide.

Engagements societaux en faveur du developpement durable

Les enseignes soutiennent les projets qui ont pour but d'améliorer la santé visuelle et auditive de tous et ont créé une Fondation qui finance notamment des projets ayant pour but de favoriser l'accès aux soins des plus démunis. Les trois enseignes font une dotation globale de 320 000 € par an.

La Fondation d'entreprise Optic 2000 - Lissac - Audio 2000, en partenariat avec la Fondation de l'Armée du Salut et l'Association Nationale des Jeunes Ophtalmologistes (ANJO), conduit des opérations grâce à sa navette solidaire. Cette navette permet à des enfants et des adolescents en situation de précarité de bénéficier d'un dépistage visuel et de lunettes si nécessaire. En 2023, 8 opérations navette ont eu lieu permettant de dépister 277 enfants. Parmi eux, 124 ont pu bénéficier de lunettes correctrices.

Optic 2000 soutient également la recherche : Optic 2000 est mécène de l'Institut de la Vision depuis 2009, l'un des plus importants centres de recherche intégrés en Europe sur les maladies de la Vision et a versé en 2023, 330 000 euros. L'enseigne est aussi un partenaire majeur de l'AFM Téléthon et a versé au titre de l'exercice 2023 la somme de 594 292€.

Enfin, dans le cadre de l'engagement lié au handicap visuel, La Fondation anime des centres gratuits d'orientation pour les personnes malvoyantes, les CECOM. Il en existe trois aujourd'hui en France : à Paris, Lille et Besançon. Ils ont été créés pour aider les personnes malvoyantes à maintenir leur autonomie dans leur vie quotidienne. Dans ces centres, elles rencontrent un orthoptiste et un opticien spécialisés en basse vision. Les personnes atteintes de basse vision y testent des aides optiques, sont informées sur le parcours de soin, conseillées sur les structures médico-sociales, dirigées vers d'autres professionnels qui peuvent intervenir dans la prise en charge (opticien, orthoptiste, ergothérapeute, psychomotricien...) et orientées vers des relais associatifs locaux qui peuvent les accompagner.

En 2023, 584 personnes malvoyantes ont été reçues au sein des 3 CECOM.

En 2023, le CECOM de Paris a pris activement part au projet de l'Institut de Réhabilitation Visuelle Saint Louis (IRVSL) de l'Hôpital des Quinze-Vingts qui a ouvert ses portes en mars 2024. Cet institut a vocation à regrouper de façon coordonnée et collaborative différentes activités et services : un service de rééducation et de réadaptation, un service d'accompagnement médico-social pour personnes handicapées, une antenne d'accueil et d'activités associatives et bénéficie des possibilités de simulation et de transfert de technologies développées par Streetlab ainsi que des moyens d'évaluation visuelle et de suppléance en aides techniques apportés par le CECOM.



277
enfants
dépistés
gratuitement en
2023



584
personnes
reçues au
CECOM en 2023



**Optic 2000
et l'AFM Téléthon :
12 ans
de partenariat fort**

594 292€
donné en 2023



Sous-traitance et fournisseurs

Les sociétés sensibilisent l'ensemble de leurs fournisseurs à la prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale, notamment à travers une clause dédiée présente dans l'intégralité des contrats.

Loyauté des pratiques



Optic 2000 s'appuie également sur l'obligation pour les magasins de son réseau d'obtenir la certification **AFNOR « qualité de services en optique »**. L'enseigne met ainsi en place tous les moyens à sa disposition pour permettre aux Associés d'améliorer la qualité des services ainsi que la performance et la visibilité des magasins, de valoriser le savoir-faire et le professionnalisme, d'optimiser le processus d'accueil et le service global au client tout au long de la vente, de manière à en faire un signe distinctif de l'enseigne et des opticiens du réseau et inscrire l'opticien dans un climat de confiance avec les clients et partenaires. A cet effet, l'enseigne s'est engagée dans un processus de certification de service permettant de rationaliser les pratiques professionnelles et d'en assurer la visibilité à l'égard des clients et partenaires. La certification de services est donc obligatoire pour tous les magasins sous enseigne OPTIC 2000. Le Règlement Intérieur a été modifié à cet effet.

L'enseigne s'est également dotée depuis plusieurs années d'un **Comité Déontologique**, composé d'élus de la coopérative et d'une charte déontologique dans l'objectif de mettre en place une éthique des pratiques professionnelles dans le respect de l'intérêt des consommateurs.

AUDIOPTIC
TRADE • SERVICES



www.optic2000.com

www.lissac.fr

www.audio2000.fr

www.gadologic.fr

www.groupement-optic2000.com

5 avenue Newton - 92140 CLAMART